De : A,

 Le,

Monsieur le Président de la République,

Des défenseurs des droits humains et des syndicalistes du département du Valle del Cauca, dans le sud-ouest de la Colombie, sont en danger depuis qu'ils ont reçu des menaces de mort provenant apparemment du groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia. Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies en Colombie considère que les groupes paramilitaires représentent toujours le principal risque pour la sécurité publique en Colombie.

Nous vous rappelons qu’en vertu de la Déclaration des Nations Unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l’Homme, votre gouvernement à l’obligation de protéger les défenseurs des droits humains.

Nous vous appelons donc à diligenter une enquête minutieuse et impartiale sur ces menaces de mort, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice.

Nous vous exhortons expressément à prendre toutes les mesures que les personnes menacées jugent nécessaires pour garantir leur sécurité.

Enfin vous devez prendre des mesures concrètes pour démanteler les groupes paramilitaires et veiller à ce que certaines forces de sécurité rompent tout lien avec ces groupes.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la République, à ma très haute considération.

 Adresse et signature